Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215600024-20260416-2026_30-DE

AMBON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice :	**19**
Présents :	**16**
Votants :	**19**
Secrétaire de séance :	**Mme Jeanne LE PALLEC**

Date de la convocation : 10 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'Ambon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Noël PAUL, Maire.

Présents : MM et Mmes Noël PAUL, Erwan PERRUCHOT, Aurore CELARD, François ROBIN, Gwénola LE BRAZIDEC, Christophe CHEVEREAU, Nicolas MONATTE, Vincent REIGNER, Mélanie THÉBAUD, Anaïs ROBERT, Damien LE TENDRE, Ludivine LE NEVEN, Neige VICTOR, Jeanne LE PALLEC, Julien DEMETTRE, Delphine MATHOU.

Absents excusés : M. Christophe LE GAL ayant donné pouvoir à Mme Anaïs ROBERT,
Mme Claire LECUE ayant donné pouvoir à Mme Gwénola LE BRAZIDEC,
M. Guillaume FREDET ayant donné pouvoir à M. Julien DEMETTRE.

Absent : /

DELIBERATION 2026.30
OBJET: Désignation des représentants du Conseil Municipal auprès du Conseil Portuaire du Port de Penlan à Billiers.

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein des organismes extérieurs,

Le code des transports prévoit la réunion d'une instance de gouvernance dédiée au port départemental de Penlan (Art R 5314-21 ss). Il est notamment composé de représentants désignés au sein du conseil municipal de chacune des communes sur le territoire desquelles s'étend le port (Art R 5314-14).

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation d'un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du Conseil Portuaire du Port de Penlan à Billiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la désignation des délégués comme suit :

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215600024-20260416-2026_30-DE

Titulaire	Suppléant
M. François ROBIN	M. Nicolas MONATTE

MAIRIE d'AMBON
56 (Morbihan)

Pour extrait conforme

Le Maire,

Noël PAUL